



## CHARTRE DES JOUEURS



Signer votre licence, c'est aussi adhérer aux valeurs morales du club en acceptant les statuts et le règlement intérieur de celui-ci, porter et défendre les couleurs du club avec fierté et dignité en toute circonstance. Ainsi chaque licencié de l'APHBEC se doit d'appliquer certains principes.

### Esprit sportif

- Je règle ma cotisation en début de saison contre remise de ma licence.
- Je participe à la vie du club en me rendant disponible lors des différentes manifestations organisées.
- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs.
- J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés.
- Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.
- Je m'engage à être à l'heure aux entraînements et aux rendez-vous de matchs.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités, et en reconnaissant également le bon travail accompli par l'adversaire.

### Respect

- Je considère un adversaire sportif comme indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- J'agis en tout temps avec courtoisie envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.
- Je respecte les choix de l'entraîneur.
- Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout.
- Je préviens mon entraîneur pour un retard éventuel ou une absence.
- Je respecte le matériel et les installations mis à ma disposition.
- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants.
- Je respecte l'arbitre et ses assesseurs car sans eux il n'y a pas de match et ils ont droit à l'erreur tout comme tout un chacun.
- J'utilise un langage précis sans injure : on a le droit de ne pas être d'accord mais sans aucune forme de violence.

Les joueurs, entraîneurs ou dirigeants qui se verront infliger une sanction administrative (carton rouge, exclusion, amende...) **liée à un comportement antisportif** (injures, coups, menaces, contestations répétées envers l'arbitre) devront régler au club le montant de l'amende payée par le club à la ligue ou au comité.

En cas de dégradation des structures externes, internes ou chez l'adversaire, le joueur (ou en cas de minorité ses parents), sera tenu pour responsable et devra subvenir financièrement à la réparation ou l'indemnisation des dégâts occasionnés.